

E=M.C. 4

Exposition des SonoMaîtres

2022

Article 1 : L'exposition E = M.C. 4, organisée conjointement par Chéni et le Séchoir, se déroulera selon les modalités fixées par le règlement ci-après. Chaque Maître(sse) s'engage à le respecter. L'exposition aura lieu au Séchoir à Mulhouse du 04 novembre au 18 décembre 2022.

Article 2 : Cette exposition est ouverte à 26 artistes présentant des oeuvres originales à l'exclusion de toute copie. De préférence, les oeuvres n'auront pas été présentées ailleurs précédemment. Seul un comité de sélection dont les décisions seront péremptoires et non justifiées accordera le droit d'y participer. La sélection se fera sur dossier et la liste des 26 exposants sélectionnés sera validée et communiquée au plus tard le 2 septembre 2022.

Article 3 : Chaque oeuvre sera mise en vente, s'il y a eu, à un prix se terminant par les chiffres, dans cet ordre, de 2, 0, 2 et 2. (ex. : 2022 euros ou 4120,22 euros ou 14045620,22 euros ou 20,22 euros, etc)

Article 4 : Le vernissage de l'exposition aura lieu le jeudi 03 novembre 2022 à 20h22 et les Maître(sse)s s'engagent, sauf impondérable, à y assister et y participer suivant les modalités définies par les organisateurs.

Article 5: Chaque Maître(sse) présentera une oeuvre en volume d'un format pouvant s'insérer dans une surface au sol d'un carré d'un mètre de côté. La hauteur de l'oeuvre ne devra pas excéder 2,022m avec son support ou non. L'encombrement des deux autres dimensions n'excédera le mètre sous peine de refus, même à l'installation.

Article 6 : Chaque oeuvre devra produire des décibels sous toutes les sources sur intervention du public et ce, par un moyen quelconque, mais avec les mesures de sécurité d'usage. La production sonore devra décroître et s'arrêter automatiquement au plus tard après 2mn 02s 2 dixième.

Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux pertes, vols, dégradations des oeuvres durant toute la durée de l'exposition, le transport, à charge pour les Maître(sse)s de contracter, s'ils le désirent, une assurance personnelle ponctuelle.

Article 8 : Les organisateurs se réservent le droit d'apporter puis de communiquer toute modification nécessaire au règlement, de refuser ou d'exclure tout contrevenant. Ils se réservent le droit d'utiliser les photos des oeuvres et celles prises lors de l'expo à des fins d'annonce ou de communication.

Article 9 : Un catalogue des exposants sera édité en format carré. Chaque page présentera la photo de l'oeuvre, ses précisions et les coordonnées du Maître(sse). Chaque Maître(sse) en recevra cinq. La photo de l'oeuvre, en haute définition, devra parvenir à cheni@orange.fr au plus tard le 12 octobre 2022, délai de rigueur.

Article 10 : Le montant de la participation est fixé à 50 euros à régler par chèque à l'ordre de Sculp'Thur incluant les frais inhérents à l'exposition et la réalisation du catalogue.

Article 11 : Les inscriptions seront acceptées jusqu' au 30 septembre 2022. Seront validées les dossiers comprenant le chèque des frais, la fiche de participation signée et l' envoi par internet ou courrier d'un dessin, un schéma, une description ou autre et plus de l'oeuvre.

Article 12 : Les oeuvres seront apportées en temps voulu et exposées suivant les dispositions définies par les organisateurs. Les oeuvres seront récupérées par leurs auteurs ou des personnes munies d'une procuration signée par l'artiste à l'issue de l'exposition. Toutes les oeuvres, y compris vendues, resteront en place jusqu' à la fin de l'exposition au Séchoir.

Article 13 : Il n' y a aucune contrainte quant à la technique, le traitement ou le sujet. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit de refuser des oeuvres inappropriées.

Article 14 : Les heures d'ouvertures de l'exposition seront définies en accord avec le Séchoir.

Article 15 : Inscriptions et renseignements :

Chéni
28, rue de Vieux-Thann 68800 Leimbach
Tél.: 0682313493
Courriel : cheni@orange.fr

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.:

Courriel :

déclare participer à E=M.C.4 suivant les modalités définies par les organisateurs et me conformer au présent règlement :

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "